

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**OBJET : Stationnement interdit, côté mur du Château, parking du Château du mardi 19 août 2025, 05 H 00, au mardi 26 août 2025, 12 H 00, lors de la manifestation Château Bleu 2025.**

Le Maire de la Commune de PORNIC (Loire-Atlantique)

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivant concernant les pouvoirs de Police du Maire,  
**Vu**, le Code de la Sécurité Intérieure,  
**Vu**, le Code de la Route,  
**Vu**, le Code Pénal et notamment l'article R610-5,  
**Vu**, l'arrêté ARR-PER-JURI-2024-52 du 18 juillet 2024 portant délégation de signature à Monsieur Daniel BRETON,

**Considérant**, qu'il appartient au Maire de réglementer le stationnement sur la voie publique, afin d'assurer le bon ordre et éviter tout accident lors de la manifestation Château Bleu 2025, parking du Château,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Du mardi 19 août 2025, 05 H 00, au mardi 26 août 2025, 12 H 00, le stationnement de tout véhicule sera interdit et considéré comme gênant, parking du Château (côté mur du Château), dans le périmètre délimité par les barrières de sécurité.

Ce périmètre sera réservé à la manifestation.

**ARTICLE 2 :** Tout véhicule en infraction au présent arrêté sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une procédure d'enlèvement par un établissement privé accrédité par la mairie. Il sera acheminé vers la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront réglés intégralement par le contrevenant.

**ARTICLE 3 :** La mise en place et l'enlèvement de la signalisation seront à la charge des organisateurs sous leur entière responsabilité. Le présent arrêté devra être affiché et visible des usagers.

**ARTICLE 4 :** Ces dispositions ne seront applicables qu'après mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Pornic, le Chef de Service de la Police Municipale de la Ville de Pornic, le Commandant de Communauté de Brigade de Gendarmerie de Pornic, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORNIC, le 15 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint Délégué,

**Daniel BRETON**



Publié le

31 juillet 2025